

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS (SESV)

Date de convocation

23 juin 2020

L'an deux mille vingt le 2 juillet à 18h00, le Comité Syndical du S.E.S.V, légalement convoqué, s'est réuni à Noyant et Aconin sous la Présidence de Monsieur Denis MAURICE.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	votants
89	60	60

**IRRECOUVRABLES****Créances éteintes****Non valeur**

n° 82

**PRESENTS:**

Mesdames FELCZAK, CAILLOL, JULVE, MITTELETTE, BOURINET représentée par M.DELACOUR, MARTIN L., GANDON M. L., LEMOINE BOUTTE, DRIVIERE, HOCHÉ, ROBACHE représentée par Mme TOUBLAN, POTTIER, DELVAL

Messieurs MATHAUT, NOBLEMAIRE représenté par M LAVOCAT, ROSSIGNOL, MOYON, DUBOIS, MONTARON, HERTAULT représenté par M FIQUET, PONCELET représenté par M LEROY, LESOURD, LANGLOIS, JEUX, TEMPLIER, JUILLET, KANIEWSKI, JOLLY, ROBILLARD, WATIER, NELATON, BOUCHER représenté par M LECOMPTE, LETRILLART, SEGUIN, SAUMONT, POURTEYRON représenté par Mme DESTRI, BOUDEELE, BRUNET, MAURICE, VILLEVOYE, LAFLEUR, REY représenté par M SIMON, CINTRAT, DAVIN, DUVIVIER, ROSSE, LECLERCQ, LEROUX Tristan représenté par M NAPIERAY, BARTIZEL, TROMBETTA, TASSIN, TOURNEVILLE représenté par M LEGUILLETTE, BOMBART, RUELLE, VECTEN, HERMAND.

**POUVOIRS** : M MOLCARD avait donné pouvoir à M DAVIN, M COUTEAU à M RUELLE, M REBEROT à M LETRILLART, M FAYE à M MAURICE

**INVITES** : Mme BERGEOT(Suppl), Messieurs DE RE, COUVREUX(Suppl), COP (Suppl), PASCARD (Suppl), DUFORÉ (Suppl), MALHOMME

**Secrétaire de séance** : Mme FELCZAK Murielle

Monsieur le Président informe le Comité Syndical des produits irrécouvrables sur le budget 2020 dressé et certifié par le Receveur du Syndicat qui demande l'admission en non-valeur et par suite la décharge de son compte de gestion des sommes portées au dit état

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement par suite de disparitions, absences, décès, etc..., le Comité Syndical décide d'admettre :

- en **créances éteintes** les dossiers ci-dessous pour la somme totale de **620,28 €** ( eau et taxes comprises)

ABONNE	ADRESSE	MONTANT
RIMLINGER Florence	11 Grande Rue – HARTENNES ET TAUX	213,02 €
GAILLARD Fabrice	4 Rue Flemming - BELLEU	133,05 €
BAQUET Gwendoline	11 Rue Brouillaud – VIC SUR AISNE	274,21 €
<b>TOTAL</b>		<b>620,28 €</b>

- en **non-valeur** : la somme de **8 980,52 €** ( eau et taxes comprises) refusant d'intégrer les créances de 2017 – 2018 et 2019.

POUR COPIE CONFORME

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
DE SOISSONS

Le Président

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous-Préfecture  
Et publication ou notification le

21 JUL. 2020

**S.E.S.V.**  
**SYNDICAT DES EAUX**  
**DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS**  
87 Allée des Platanes - 02200 COURMELLES  
Tél. 03 23 73 01 51 - Fax 03 23 73 03 62  
Email : sesv@orange.fr